

Fiche n°1

Les apports du système de retraite par répartition

L'augmentation de la durée de la retraite

Au cours du vingtième siècle, la durée de la retraite a considérablement augmenté en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.

	Espérance de vie à 60 ans
Hommes	
1932	14 ans
1990	19 ans
gain	+ 5 ans
Femmes	
1932	16 ans
1990	24 ans
gain	+ 8 ans

Le niveau de vie des retraités

Le niveau de vie moyen des retraités est aujourd'hui comparable à celui des personnes d'âge actif. Si on ne prend pas en compte les revenus du patrimoine, le revenu des ménages de retraités par unité de consommation reste légèrement inférieur à celui des ménages d'actifs.

Revenu moyen des ménages d'actifs et de retraités par unité de consommation¹

hors revenus du patrimoine (en francs 1996)

	1970	1979	1990	1996
Ménages d'actifs (1)	69 000	96 000	104 000	105 000
Ménages de retraités (2)	43 000	69 000	84 000	96 000
(2) ÷ (1)	62 %	72 %	81 %	91 %

La pauvreté a fortement reculé chez les ménages de retraités, notamment chez les plus jeunes d'entre eux. Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse a été divisé par trois en quarante ans, sous l'effet de l'allongement des carrières féminines et de l'amélioration des dispositifs d'assurance des régimes de non salariés.

¹ La pension moyenne nette représente actuellement 78 % du revenu moyen net d'activité ; le revenu moyen des ménages de retraités par unité de consommation représente 91 % du revenu moyen des ménages d'actifs par unité de consommation, les ménages de retraités ayant moins d'enfants à charge.

La part des dépenses de vieillesse dans le produit intérieur brut (PIB)

Au cours des 40 dernières années, la part des dépenses de vieillesse dans la richesse nationale a augmenté de plus de 7 points.

	1959	1970	1975	1980	1990	2000
Prestations du risque vieillesse-survie en % du PIB	5,4	7,3	9,1	10,3	11,2	12,6

La part des seules dépenses de retraite (hors prévoyance, assurances veuvage et décès, etc.) dans la richesse nationale est de 11,6 % en 2000.

Fiche n°2

La diversité des régimes

L'ensemble de la population est aujourd'hui couverte par l'assurance vieillesse : soit par un régime professionnel, soit par la solidarité nationale à travers le minimum vieillesse.

Suivant les secteurs et les professions, la couverture est assurée soit par un régime de base et un régime complémentaire, soit par un seul régime exerçant les deux fonctions.

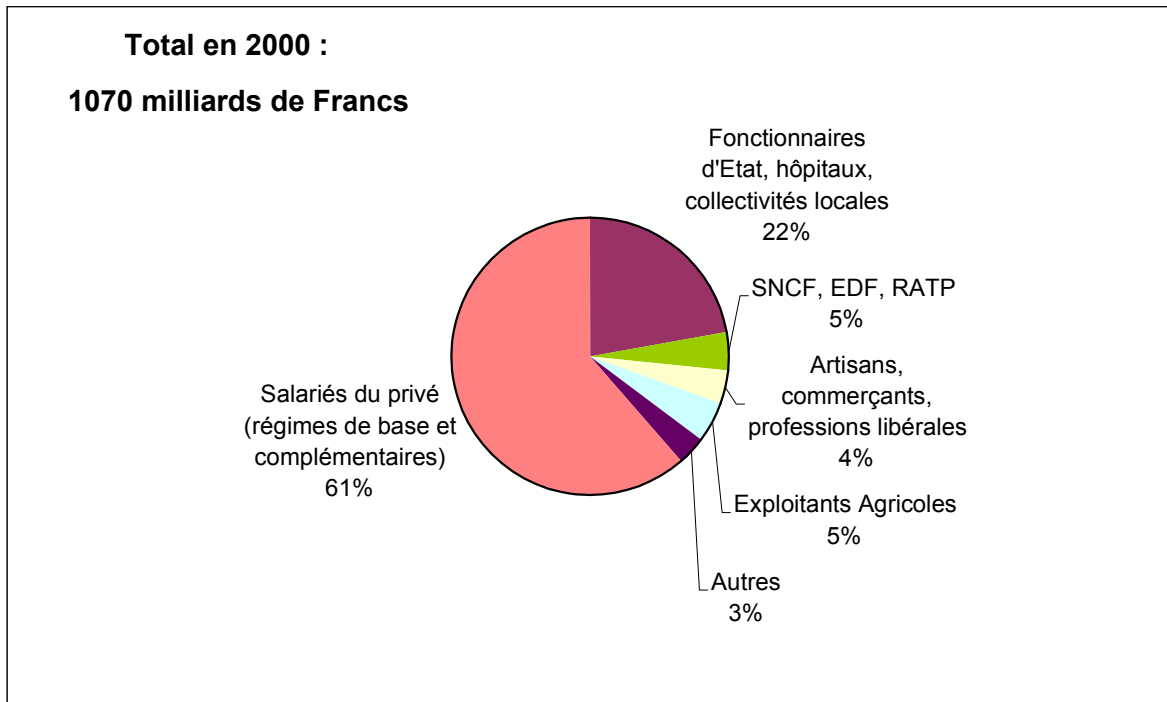
	Régimes de base	Régimes complémentaires
Salariés du secteur privé	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Régime général)	Régimes complémentaires obligatoires ARRCO (salariés d'employeurs privés), AGIRC (cadres), IRCANTEC (agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques)
Salariés agricoles	Mutualité sociale agricole, aligné sur le Régime général	
Artisans	CANCAVA aligné sur le Régime général	Régime complémentaire obligatoire
Industriels et commerçants	ORGANIC aligné sur le Régime général	Régime complémentaire facultatif (obligatoire pour les conjoints et entrepreneurs en bâtiment) fonctionnant en répartition
Professions libérales	- Régime de base (13 sections professionnelles regroupées au sein de la CNAVPL) - Caisse nationale des barreaux français	- Régimes complémentaires obligatoires - Avantage supplémentaire vieillesse pour les praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés
Exploitants agricoles	Mutualité sociale agricole	Régime complémentaire facultatif fonctionnant en capitalisation (COREVA)
Fonctionnaires civils et militaires de l'Etat	Régime spécial géré par le service des pensions	
Fonctionnaires des hôpitaux et des collectivités locales	Régime spécial géré par la CNRACL	
Salariés des entreprises publiques et autres régimes spéciaux	Régimes spéciaux de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, des clercs de notaires, des mines*...	

* Le régime des mines est un régime de base complété par l'ARRCO et l'AGIRC

Le système est complété par un minimum vieillesse servi à toutes les personnes de 65 ans et plus dont les ressources sont inférieures à un certain seuil.

Le diagramme ci-dessous présente l'importance relative des régimes selon le montant des pensions versées.

Répartition des pensions entre régimes



Les 1 070 milliards de francs (163 Md€) de pensions de retraite en 2000 représentent 11,6 % de la richesse nationale. Le produit intérieur brut est de 9 215 milliards de francs en 2000 (1 405 Md€).